



LES FICHES DE LA JURISPRUDENCE HOSPITALIÈRE - FÉVRIER 2015



Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

Les fiches de la jurisprudence hospitalière

Parution : février 2015

Format : 210 x 297 mm

ISSN : 1266-2860

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Sommaire

Les assurances doivent être mises en concurrence, le juge va vérifier les conditions de la compétition

CAA Nancy, Cabinet MMA KESTLER Collectivités Assurances c/ CHU de Reims, 11 décembre 2014, n° 13NC01839

La décision du directeur général du centre national de gestion sanctionnant un praticien hospitalier, est annulée car le rapporteur devant le conseil de discipline avait pris parti en proposant une sanction et en assistant à la séance disciplinaire

1^{re} espèce : La suspension des fonctions est confirmée comme mesure conservatoire

CAA Nancy, M.D.A c/ CNG, 18 décembre 2014, n° 13NC01483

2^e espèce : La sanction du conseil de discipline est annulée

CAA Nancy, M.D.A c/CNG, 18 décembre 2014, n° 13NC01485

Un médecin doit avertir son patient de la présence d'une tierce personne à sa consultation afin de recueillir son consentement préalable. L'information du médecin doit être loyale et appropriée afin de respecter la dignité du patient

CE, Dr HUYNH, 19 septembre 2014, n° 361534

L'agent contractuel suspendu ne peut percevoir la prime de service pour le quantum de suspension puisqu'il n'a pas exercé réellement son service

CAA Douai, M.B.A, 5 juin 2014, n° 13DA00053

Pour bénéficier de la protection due à un fonctionnaire dans le cadre d'un harcèlement moral, il faut que l'intéressé apporte la preuve de la véracité de ses accusations



CE, THOMAS-PICARD, 16 octobre 2014, n° 366002

La violation du secret médical est un fait contraire à l'honneur et à la probité qui motive le refus d'inscription du médecin concerné sur la liste des experts judiciaires

Cass. Civ 2, 4 septembre 2014, n° 14-12400

A propos du détachement du fonctionnaire : l'équivalence des grades n'est pas une condition mais une modalité du détachement par équivalence des emplois occupés

CE, SIENA, 5 novembre 2014, n° 365241

L'administration sans consentement de psychotropes et de neuroleptiques à un patient agité, hospitalisé aux urgences d'un centre hospitalier général ne constitue pas une voie de fait

CAA Marseille, 16 octobre 2014, n° 13MA02518

Le viol d'une patiente en hospitalisation à la demande d'un tiers par un autre patient est constitutif d'une faute dans l'organisation et le fonctionnement du service psychiatrique

CAA Marseille, Dame FROUJA, 2 octobre 2014, n° 12MA00242

Un praticien hospitalier ne peut être suspendu d'activité alors qu'il est en arrêt de travail pour maladie

CAA Nancy, M. A., 18 décembre 2014, n° 13NC01484

Adresse de livraison

Nom, Prénom

Établissement

Fonction

Adresse

CP

Ville

Tél.

Fax

E-mail

Adresse de facturation

Nom, Prénom

Établissement

Fonction

Adresse

CP

Ville

Tél.

Fax

E-mail

Je souhaite m'inscrire à la lettre d'information et la recevoir gratuitement par mail (merci de renseigner votre adresse mail dans le champ ci-dessus).

Oui, je souhaite commander <i>indiquez la référence ISBN ou le titre de chaque ouvrage</i>	Prix unitaire	Qté	Montant

Mode de règlement

- par chèque à l'ordre de LEH
- par virement administratif
- paiement à réception de la facture
- CB commande et paiement en ligne sur www.leh.fr

**Frais de port, pour 1 livre : 7,18 €
pour 2 à 10 livres : 12,53 €
au-delà : nous consulter**

Frais de port (tarifs France Métropole)

TOTAL

Retrouvez l'ensemble de nos ouvrages et revues sur www.leh.fr



Date:

Signature:

Cachet:

Virements administratifs acceptés, facture détaillée en 3 exemplaires fournie sur simple demande. Le bon de commande, dûment complété, est à retourner par télécopie ou par courrier à l'adresse suivante:

**LEH Édition • 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
Téléphone 05 56 98 85 79 • Télécopie 05 56 96 88 79 • info@leh.fr • www.leh.fr**